

Comité de pilotage final

CTG de la CC de ValAigo

30 novembre 2023

Ordre du jour

01 Point d'étape de la démarche

02 Validation du plan d'action

03 Gouvernance de la CTG

01

Point d'étape de la démarche

Les points de sortie de la démarche

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU

3. Un plan d'action opérationnel, partenarial et pilotable



2. Un projet social fondé sur des orientations stratégiques



1. Un diagnostic social de territoire



Synoptique de la démarche

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU

Phase 1

Elaboration du diagnostic social de territoire partagé

- Comité de pilotage de lancement
- Entretiens stratégiques avec les maires
- Rédaction du portrait statistique (recueil de données, cartographies)
- Entretiens avec les services et partenaires
- Enquête à destination des familles
- Échange avec les jeunes sous format micro-trottoirs
- Séminaire partenarial de partage des enjeux
- Comité technique puis comité de pilotage de restitution des enjeux du diagnostic

Janvier – Avril 2023

Phase 2

Définition des orientations du projet social

- Validation par les élus des enjeux identifiés pour la CTG
- Comité technique de point d'étape
- Rédaction d'une première arborescence du plan d'action

Mai - Juillet 2023

Phase 3

Construction du plan d'action opérationnel

- Comité technique de stabilisation
 - Séminaire partenarial de co-construction des actions
 - Rédaction des fiches-actions
 - Comité technique de stabilisation
- Restitution en comité de pilotage
- Communication autour du plan d'action



Août – Décembre 2023



© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Le séminaire partenarial de co-construction des actions

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU

5 octobre 2023



Les objectifs

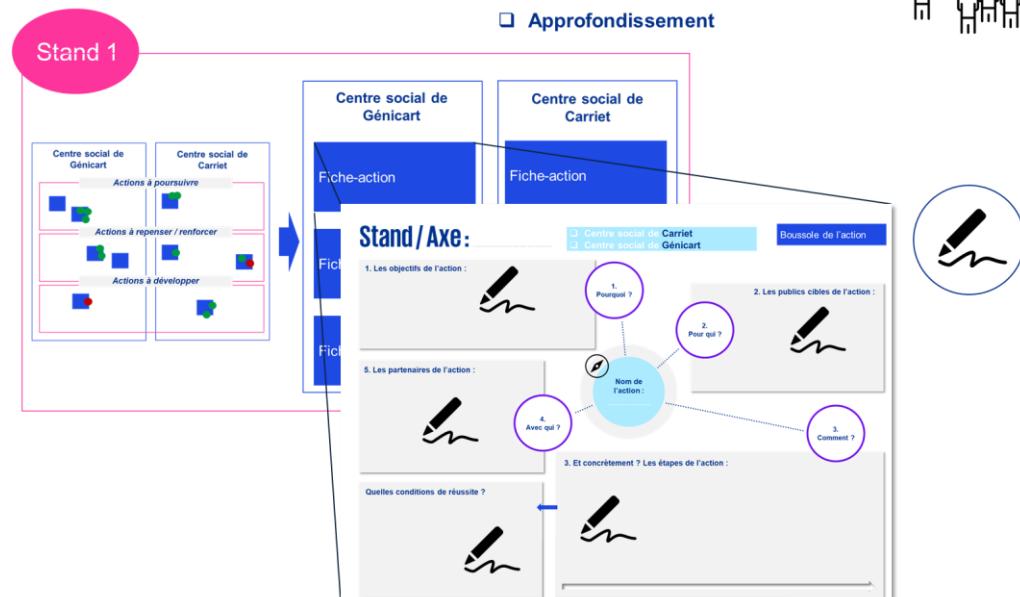
- ✓ Mobiliser les services et partenaires
- ✓ S'approprier les orientations fixées par les élus
- ✓ Décliner les propositions d'action en premières fiches-actions partagées



La méthode

- Un séminaire partenarial en format « world café » 2h30
- **Introduction** en plénière
- Répartition des participants en **4 stands**
 - Les stands reprendront l'intitulé des orientations
 - **Contribution par les participants de premières fiches-actions**
- Restitution des **actions travaillées** en plénière

Présentation d'un stand



Un arbitrage posé pour ne convier à ce séminaire que les services de la CC et des communes (y compris associations gestionnaires)

02

Validation du plan d'action de la CTG

Des orientations partagées

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU

Berger
Levraud

1

Poursuivre et renforcer l'investissement partagé de l'accompagnement des familles et de la parentalité, entre services et collectivités du territoire

2

Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil et d'éveil du jeune enfant

3

Faire du soutien au parcours éducatif de l'enfant un objectif partagé entre collectivités

4

Favoriser l'épanouissement et accompagner la montée en autonomie des jeunes de manière coordonnée entre collectivités et partenaires

5

Soutenir les missions menées en faveur de l'accompagnement des publics fragilisés et de l'accès aux droits de l'ensemble des publics

6

Renforcer les actions permettant la cohésion sociale et intergénérationnelle des publics

Note préalable

Le présent support vise à restituer de manière synthétique les modalités envisagées et travaillées avec les services pour chaque action.

Il s'agit donc d'une synthèse du document complet de plan d'action comportant les fiches-actions.

Le pictogramme ci-dessous vise à identifier pour certaines actions les enjeux de coordination entre collectivités (consensus, échanges entre services, clarification d'objectifs communs entre élus, etc.), en particulier :

- Pour des politiques publiques non exclusives à une collectivité en particulier (parentalité)**
- Pour des compétences communales pouvant déployer des synergies territoriales (enfance, jeunesse)**



Enjeu à anticiper de coordination entre collectivités

Axe 1 : Poursuivre et renforcer l'investissement partagé de l'accompagnement des familles et de la parentalité, entre services et collectivités du territoire

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le Parentalité
ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU

	Modalités	Pilotage de l'action
Relancer les actions menées par la CCVA dont les ateliers parents enfants	<ul style="list-style-type: none">• État des lieux des besoins• Poursuite de la consultation des familles• Identification des actions à poursuivre et relancer dont les ateliers parents enfants	CCVA
Poursuivre l'expérimentation d'espace écoute parents	<ul style="list-style-type: none">• Bilan à partager• Valorisation du service• Réflexion autour de l'ouverture d'autres lieux	CCVA / EPE
Investir certaines thématiques de manière partagée au sein des services petite enfance (RPE, EAJE)	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement des temps de coordination entre services• Poursuite des conférences• Extension d'actions auprès des partenaires et autres services	CCVA
Mieux faire connaître les enjeux et dispositifs autour de l'accompagnement de la parentalité	<ul style="list-style-type: none">• Recensement des ressources et partenaires• Diffusion des informations de manière mutualisée et centralisée• Présentation des enjeux et dispositifs auprès des élus• Formation en continu des professionnels	CCVA : coordination Communes : porteurs de projets
Renforcer la collaboration entre la CCVA et les communes sur le champ de la parentalité	<ul style="list-style-type: none">• Temps partagés entre acteurs et services de collectivités• Création d'une action commune, ex. Semaine de la parentalité• Investissement de lieux ressources du territoire	A définir : collectivités



Axe 2 : Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil et d'éveil du jeune enfant

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le **Petite enfance**
ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU

	Modalités	Pilotage de l'action
Poursuivre et soutenir les actions de communication du RPE	<ul style="list-style-type: none">• Recensement des modes de communication• Maintien de l'intervention du RPE sur les 3 communes• Maintien de la place du RPE dans l'écosystème d'acteurs	CCVA / RPE
Valoriser les compétences internes et maintenir l'intervention des professionnels ressources au sein des EAJE	<ul style="list-style-type: none">• Recensement des compétences et bilan des intervention• Définition des besoins de formation et des interventions externes• Planifier les temps de formation et les interventions externes nécessaires pour les équipes• Mobiliser certains partenaires pour venir en soutien aux équipes : ex. PMI	CCVA / EAJE
Poursuivre le soutien des professionnels dans l'accueil et le repérage des besoins spécifiques et du handicap	<ul style="list-style-type: none">• État des lieux des besoins, difficultés et compétences internes sur ce champ• Renforcer le recrutement d'infirmières dans les équipes• Former le personnel en continu• Faire le lien avec les assistants maternels via le RPE	CCVA / EAJE / RPE
Réfléchir au renforcement de l'offre d'accueil du jeune enfant	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation et suivi des besoins via une logique de veille interne de l'offre et des besoins• Maintien de la diversité de l'offre d'accueil et de maintien de l'offre collective communautaire• Mise en place d'un schéma directeur envisageant différents modes de renforcement de l'offre	CCVA

Axe 3 : Faire du soutien au parcours éducatif de l'enfant un objectif partagé entre collectivités

	Modalités	Pilotage de l'action
	<p>Renforcer les liens entre coordinateurs autour de l'enfance dans le respect des compétences (coordination, projets)</p> <ul style="list-style-type: none">• Outil de communication et temps de coordination entre acteurs et collectivités, porter des thématiques fédératrices entre ACM (communaux) et écoles• Poursuite des événements fédérateurs comme la Fête de l'enfance• Renforcement et soutien aux actions de passerelle entre la petite enfance et l'enfance, entre l'enfance et la jeunesse• Relance des actions "enfance-jeunesse" dans les espaces culturels (ex. Médiathèque de Villemur)	Communes compétentes
	<p>Accompagner la mise en œuvre continue de l'accueil inclusif</p> <ul style="list-style-type: none">• Temps d'échanges spécifiques sur cette thématique, capitaliser sur les temps de coordination• Formations mutualisées et renforcées, délocalisées sur le territoire• Travail autour de la transmission d'information entre la petite enfance et l'enfance• <i>Poursuivre la mise en place d'une politique RH propre à chaque gestionnaire de services ACM.</i>	Communes compétentes

Axe 4 : Favoriser l'épanouissement et accompagner la montée en autonomie des jeunes de manière coordonnée entre collectivités et partenaires

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le **jeunesse**
ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU



Modalités

Pilotage de l'action

Accompagner le renforcement de l'offre jeunesse sur les communes du territoire dans le respect des compétences

- Villemur-sur-Tarn : PS Jeunes, locaux distincts CM2 et Collégiens, passerelle enfance-CM2-Jeunesse, intervention au collège
- Bessières : évolution des horaires
- La Magdelaine-sur-Tarn : recrutement d'un animation, ouverture le semaine et pendant les vacances
- Buzet-sur-Tarn : déploiement du service jeunesse

Communes



Renforcer la coordination des acteurs de la jeunesse sur le territoire dans le respect des compétences

- Mise en place d'une réunion des acteurs de la jeunesse avec une régularité à expérimenter
- Renforcement de la coordination entre services pour assurer une continuité de service (cf. action suivante)
- Projets communs et mobilisation des jeunes comme acteurs du projet

Communes
CCVA : facilitateur ?



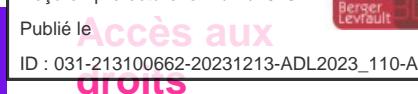
Renforcer l'accès de tous à une offre enfance-jeunesse dans le respect des compétences

- Relance de la convention entre le SIGEP, La Magdelaine et Bessières
- Mise en place d'actions de passerelle entre l'enfance et la jeunesse
- Communication sur l'offre jeunesse à l'échelle de la CCVA
- Réflexion autour de mutualisation de postes et d'actions (ex. Aller vers, itinérance de l'offre sur différentes communes)

Communes

Axe 5: Soutenir les missions menées en faveur de l'accompagnement des publics fragilisés et de l'accès aux droits de l'ensemble des publics

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le Accès aux
droits
ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU



Modalités

Pilotage de l'action



Clarifier les perspectives communautaires partagées en matière d'action sociale et d'accès aux droits

- Maintien des services communautaires en matière d'action sociale et d'accès aux droits : CIAS et France Services
- Clarification de ces perspectives, échanges entre élus et services et soutien aux professionnels

CCVA



Soutenir et poursuivre l'animation d'une réunion de partenaires des acteurs de l'action sociale sur le territoire

- Bilan à dresser des réunions partenaires de l'action sociale animée par un agent du CIAS, concerter les professionnels
- Animer au fil de l'eau cette réunion et interroger les participants sur leurs besoins et la plus-value de ces réunions au niveau du territoire

CCVA



Diffuser et faire connaître le travail réalisé de cartographie des acteurs

- Partage de la cartographie des acteurs
- Valorisation
- Diffusion et actualisation de l'outil

CCVA

Axe 6 : Renforcer les actions permettant la cohésion sociale et intergénérationnelle des publics

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU

	Modalités	Pilotage de l'action
	<p>Impulser, soutenir, valoriser les actions d'animations locales sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none">• État des lieux des actions d'animations locales et identification de besoin éventuel de soutien• Travail en particulier autour de l'intégration des nouveaux arrivants• Soutien au tissu associatif	Selon les modalités
	<p>Développer le lien intergénérationnel entre publics du territoire</p> <ul style="list-style-type: none">• État des lieux et coordination des services et acteurs autour de la dynamique intergénérationnelle• Renforcement des actions intergénérationnelles entre services et séniors (ex. EAJE, ACM, RPE)	Selon les modalités
	<p>Valoriser, mobiliser et renforcer les outils locaux et coordonnés de consultation de publics</p> <ul style="list-style-type: none">• Développement des outils de consultation des habitants• Valorisation de ces outils et mobilisation collective (entre acteurs, collectivités, etc.)• Partage de la matière dans une logique d'aide à la décision pour les élus et d'aide à l'amélioration continue des services	Selon les modalités

Synoptique du plan d'action

Axe 1 : Poursuivre et renforcer l'investissement partagé de l'accompagnement des familles et de la parentalité, entre services et collectivités du territoire	Action 1 : Envisager la relance des actions suspendues qui étaient menées par la CCVA dans l'accompagnement de la parentalité Action 2 : Poursuivre l'expérimentation menée d'espace écoute parents (EPE) Action 3 : Investir certaines thématiques de manière partagée au sein des services petite enfance (RPE, EAJE) Action 4 : Mieux faire connaître les enjeux d'accompagnement des familles sur le champ de la parentalité auprès des élus, valoriser les services existants (CCVA, communes) et éventuellement envisager collectivement son renforcement Action 5 : Renforcer la collaboration entre CCVA et l'ensemble des communes pour aborder la parentalité dans une logique de parcours
Axe 2 : Poursuivre la réponse aux besoins d'accueil et d'éveil du jeune enfant	Action 6 : Poursuivre et soutenir les actions de communication du RPE pour valoriser ses missions renforcées Action 7 : Valoriser les compétences internes et maintenir l'intervention de professionnels ressources pour les équipes dans les EAJE : ex. psychomotricien... Action 8 : Poursuivre le soutien des professionnels dans l'accueil et le repérage des besoins spécifiques et situations de handicap Action 9 : Réfléchir renforcement de l'offre d'accueil
Axe 3 : Faire du soutien au parcours éducatif de l'enfant un objectif partagé entre collectivités	Action 10 : Renforcer les liens entre coordinateurs autour de l'enfance pour favoriser l'interconnaissance, l'échange de pratiques et autour de projets pédagogiques et fédérateurs – <i>dans le respect des compétences</i> Action 11 : Accompagner la mise en œuvre continue de l'accueil inclusif – <i>dans le respect des compétences</i>
Axe 4 : Favoriser l'épanouissement et accompagner la montée en autonomie des jeunes de manière coordonnée entre collectivités et partenaires	Action 12 : Accompagner le renforcement de l'offre jeunesse sur les communes du territoire - <i>dans le respect des compétences communales</i> Action 13 : Réfléchir à renforcer la coordination des acteurs jeunesse sur le territoire - <i>dans le respect des compétences communales</i> Action 14 : Renforcer l'accès de tous à une offre jeunesse, dans une logique de complémentarité des collectivités et des acteurs - <i>dans le respect des compétences communales</i>
Axe 5 : Soutenir les missions menées en faveur de l'accompagnement des publics fragilisés et de l'accès aux droits de l'ensemble des publics	Action 15 : Clarifier les perspectives communautaires partagées en matière d'action sociale et d'accès aux droits, Action 16 : Soutenir et poursuivre l'animation d'une réunion de partenaires des acteurs de l'action sociale sur le territoire Action 17 : Diffuser et faire connaître le travail réalisé de cartographie des acteurs (par un agent du CIAS) permettant une lisibilité de l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'accompagnement social et de l'accès aux droits
Axe 6 : Renforcer les actions permettant la cohésion sociale et intergénérationnelle des publics	Action 18 : Impulser, soutenir, valoriser les actions d'animations locales sur le territoire Action 19 : Développer le lien intergénérationnel entre publics du territoire Action 20 : Valoriser, mobiliser et renforcer les outils locaux et coordonnés de consultation de publics

03

La gouvernance de la CTG

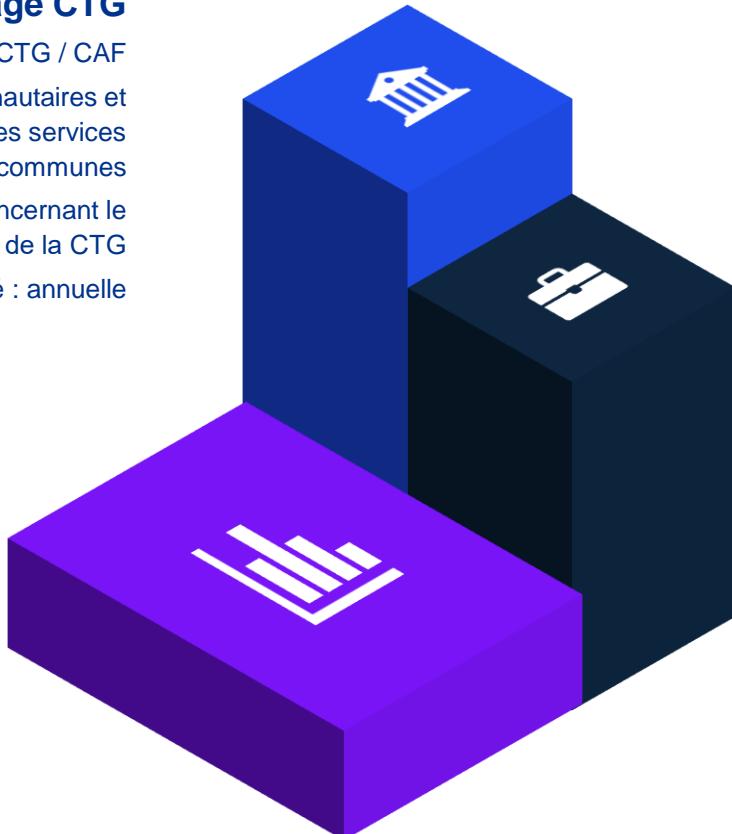
Modalités de gouvernance de la CTG

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20231213-ADL2023_110-AU

Berger
Levaud

Un comité de pilotage CTG

- Co-animation : Chargé de coopération CTG / CAF
 - Composition : élus communautaires et communaux référents, CAF, direction des services CCVA / communes
- Un objectif de pilotage et arbitrage concernant le plan d'action de la CTG
 - Régularité : annuelle



Animation d'une dynamique partenariale

- 1 session annuelle regroupant l'ensemble des acteurs : format « séminaire partenarial » (services communautaires, communaux, élus, acteurs du territoire, partenaires, habitants)
- Un objectif de suivi du plan d'action avec les services et partenaires

Un comité technique CTG

- Co-animation : chargé de coopération / CAF
- Un objectif de suivi global du plan d'action et de préparation des temps forts
- Régularité : 2 fois par an (préparation du séminaire partenarial et du comité de pilotage)

VOS CONTACTS

Augustin ROY

Chef de projet - Bordeaux
augustinroy@kpmg.fr

kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG ADVISORY est l'un des membres français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2023 KPMG ADVISORY, société par actions simplifiée, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.